

Envoyé en préfecture le 22/09/2022
Reçu en préfecture le 23/09/2022
Affiché le 
ID : 080-218002210-20220919-DELIB_47_2022-DE

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE CROUY-SAIN-PIERRE

N°47-2022

Date de convocation :
08/09/2022

Date d'affichage :
26/09/2022

**Nombre de conseillers en
exercices : 11**

**Nombre de conseillers
qui ont délibéré : 7**

**Pour : 08
Contre : 02
Abstention : 00**

L'an deux mille vingt-deux, le dix-neuf septembre à 18h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de M. SINOQUET Régis, Maire.

Étaient présents : M. le Maire, SINOQUET Régis,
M. le 1^{er} adjoint, CLÉRÉ Denis,
Mme la 2^{ème} adjointe, LEGROS Alexandra
M. LEGRIS Cyril, M. VAN LAECKEN Patrick, Mme SINOQUET Valérie, et Mme MEULIN Maryline.

Étaient absents et représentés par pouvoir : M. LEULIER Jean-Paul (donne pouvoir à M. VAN LAECKEN), Mme KIENZEL Delphine (donne pouvoir à Mme MEULIN) et Mme LEROY-LONGUET Marie-Pierre (donne pouvoir à Mme LEGROS)

Était absent excusé : M. BOULET Bernard

Monsieur LEGRIS est désigné secrétaire de séance.

PROJET ÉGLISE – LOT n°01 « ÉCHAFAUDAGES ET MAÇONNERIE »

Objet :
Projet Église – Lot n°01
« Échafaudages et
Maçonnerie »
SAS DE PIERRE

VU le rapport d'analyse des offres réalisé par le Maître d'œuvre Pascal BRASSART – 08.09.2022

Monsieur le Maire invite M. CLÉRÉ, en charge du dossier, à présenter les différentes entreprises qui ont répondu à l'appel d'offres.

Pour le lot n°01 « Échafaudages et Maçonnerie », quatre entreprises ont répondu à l'appel d'offres :

- SAS DE PIERRE
- SAS ENTREPRISE GEORGES LANFRY
- SAS THOMANN HANRY
- SAS TMCI DUFOSSE DANY

**Certifié exécutoire
compte tenu de :**
Sa transmission en
Préfecture le :

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de retenir l'entreprise SAS DE PIERRE pour le Lot n°01 [239 940,00€]

Considérant l'offre la mieux-disante et tenant compte des précisions apportées sur les valeurs financières et techniques de l'entreprise.

Le Maire

Après délibération, le conseil municipal
8 VOIX POUR
2 VOIX CONTRE

DÉCIDE

À la majorité, de retenir l'entreprise SAS DE PIERRE pour le lot n°01 « Échafaudages et Maçonneries » au coût de 239 940,00 €

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme, Le Maire

